

MICHEL DAKAR
5 - Route de barre y va
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE
02 32 70 82 35

Villequier, le 30/12/2021

M. Rodolphe Bacquet
Rédacteur en chef Alternatif
Bien-être CS 70074
59963 CROIX Ledex

Monsieur,

Ma femme qui s'intéresse passionnément à la médecine alternative et qui connaît votre activité depuis environ 10 ans, m'a fait part de votre passage à LCI, et de ce que vous avez enduré.

Notamment, je suis engagé dans les affaires générales depuis plus de 30 ans (publication <http://www.aredam.net>)⁽¹⁾, j'ai affaire à ceux qui articulent les spécimens qui vous ont secouru, et qui mettent en œuvre des organes tels LCI.

Je suis perplexe.

D'abord, une pétition.

(1) Publication sur
<http://www.aredam.net>

Vous imaginez du temps du nazisme ou de l'époque soviétique, ou sous Pinochet au Chili, les opposants faire une pétition ?

Et répondre à une invitation de LCI, c'est comme pour un des rares résistants allemands à Hitler, aller participer à une émission de la radio nazie.

Je vous signale que pour beaucoup, du moins chez les réalistes, on considère les nazis par rapport aux actuels potentats qui instaurent cette sorte de nouvelle ère, comme des amateurs poètes idéalistes.

À côté, les bouchers des abattoirs sont des amis des bêtes.

Je n'écris pas cela pour vous démonter le moral, mais si vous avez besoin d'aide, d'éclaircissements, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement
Richard DAWKIN

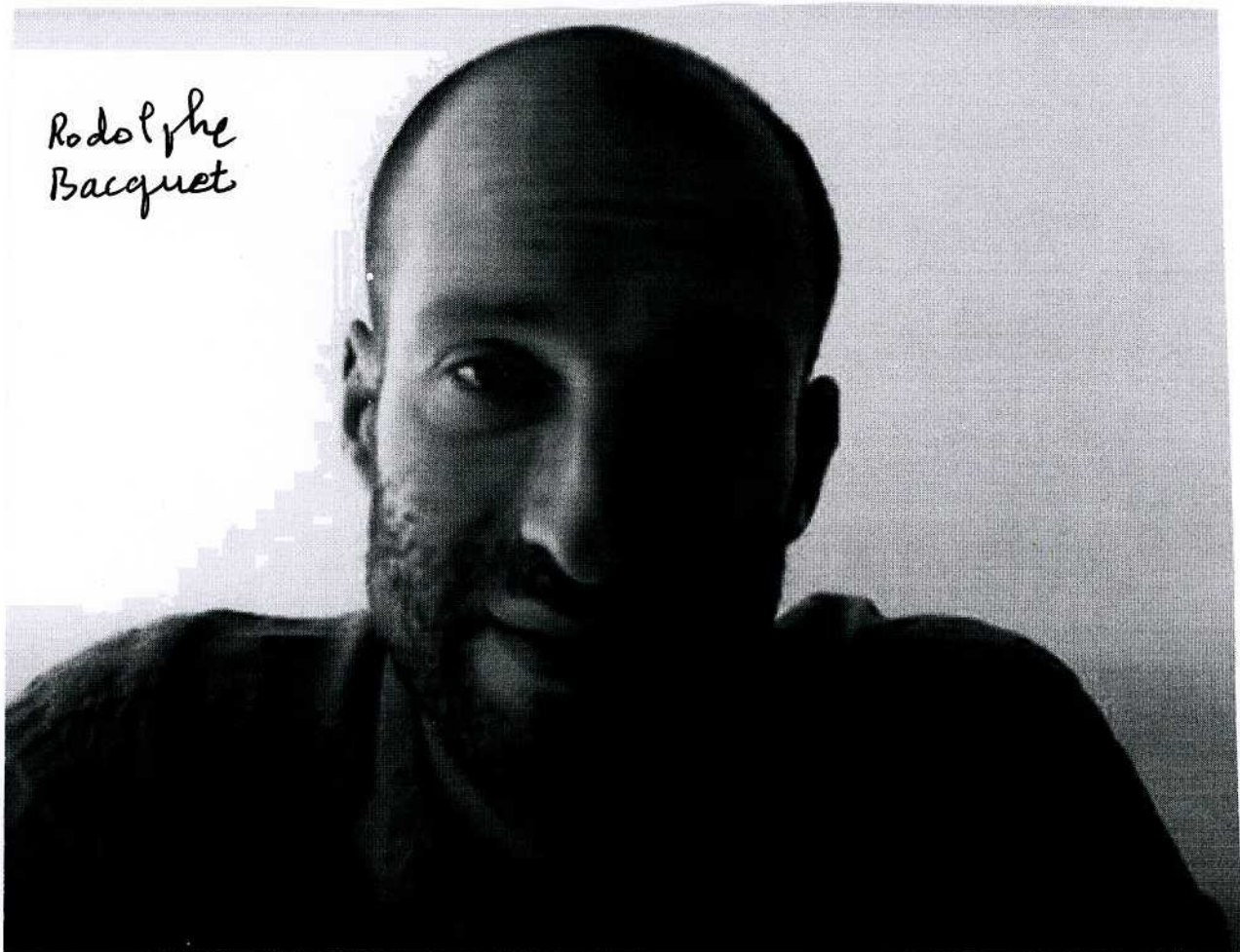
Nota: Aucun Replay de cette émission n'existe sur LCI 3



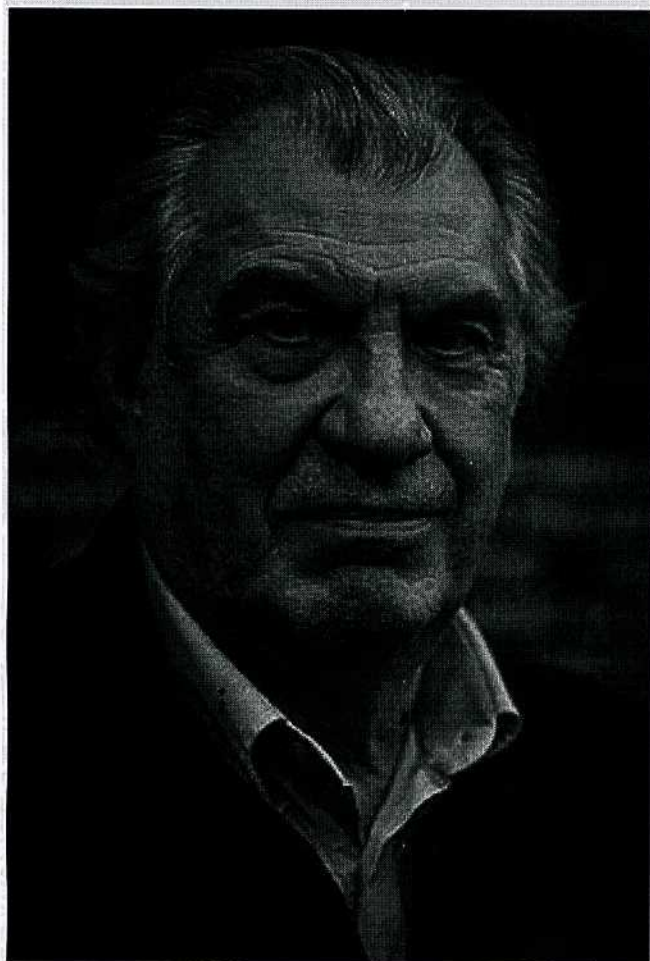
Cette émission a été effacée du site internet LCI

Retrouvez le replay "Brunet & Cie" du 28 décembre 2021, en compagnie de nos invités Virginie Le Guay, Roland Cayrol, Serge July et Guillaume Roquette.

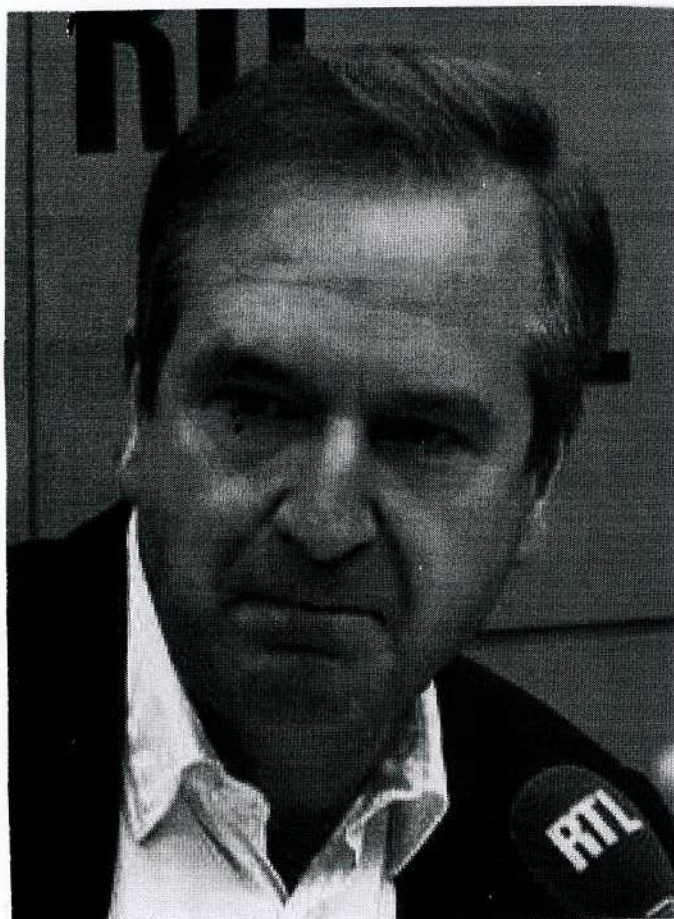
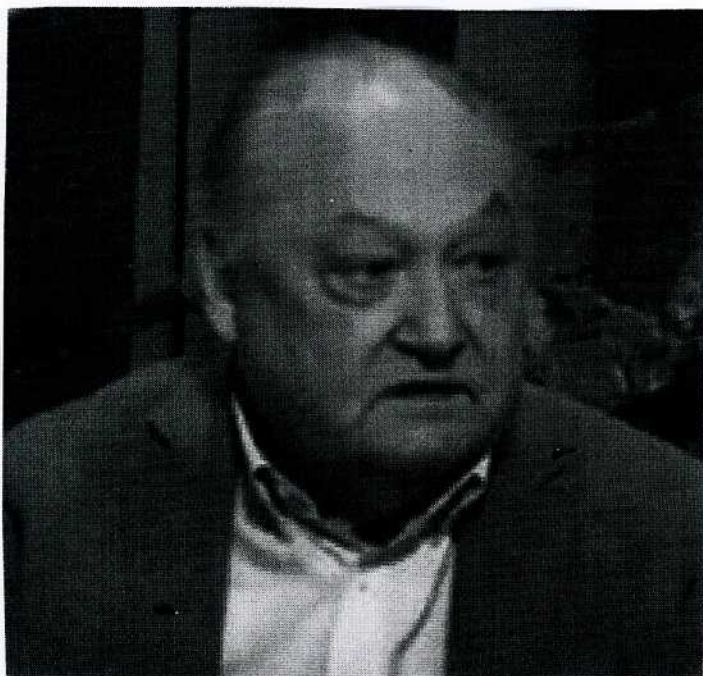
Rodolphe Bacquet



Serge July



4 têtes d'ordures 4
- la crasse intérieure
perce sur les visages,
des monstres -
Roland Cayrol



Virginie Leguay



Guillaume Roquette

les 2 têtes de chiasse de l'émission
Des déchets existentiels

4 bis



<https://www.lci.fr/emission/brunet-et-compagnie-12713/>

LCI

Brunet et compagnie

DU LUNDI AU JEUDI À 22H

En fin de soirée, c'est l'heure de débattre et d'opposer les opinions sur l'actualité du jour. Comme à son habitude, Eric Brunet mène les débats, au côté de Julie Hammett, sans concession et sans langue de bois. Du lundi au jeudi, ils reviennent tous deux sur les grands sujets du jour pour les soumettre au débat des opinions et au choc des idées.

Eric Brunet

Julie Hammett



Accusé d'avoir tenu le rôle de
faux patient atteint du Covid,

Covid-19 : *site FR3*
hospitalisé, le
président de la
Confédération des
commerçants de
France change d'avis
sur le vaccin



Francis Palombi, président de la Confédération des commerçants de France, en mars 2017. © EVA TISSOT / MAXPPP

Publié le 16/12/2021 à 11h01

Son faux témoignage était présenté
lors de l'émission de LCI du 28/12/2021

<https://www.francesoir.fr/politique-france/plainte-bonsens-palombi-et-journalistes>

— FranceSoir

EN DIRECT

SOCIÉTÉ

POLITIQUE

CULTURE

LIFESTYLE

VID

Francis Palombi visé par une plainte au CSA, ainsi que trois journalistes de BFM et LCI

Publié le 28/12/2021 à 12:56



FRANCIS PALOMBI Prs de la Confédération des commerçants de France, non-vacciné hospitalisé pour Covid

NON-VACCINÉ, IL SORT DE RÉANIMATION

Faites ce que je dis (et disais), pas ce que je fais...

BFMTV

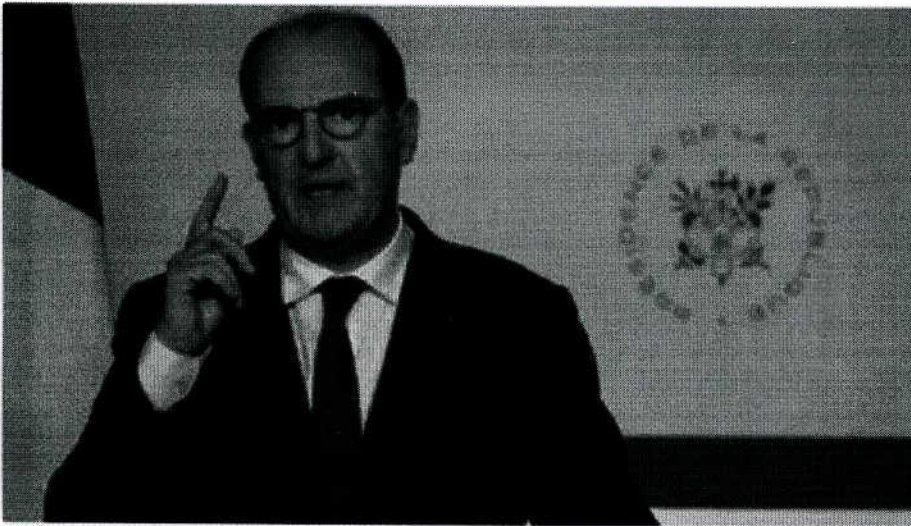
7 S

NON AU PASS VACCINAL !

NON à la discrimination des Français !

Adressé à : Mesdames et Messieurs les députés de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les

Sénateurs



Le pass vaccinal est une atteinte majeure à l'Etat de droit.

Chers amis,

Le projet du gouvernement de transformer le pass sanitaire en pass vaccinal n'est pas une formalité administrative.

C'est un point de non-retour vers l'obligation vaccinale généralisée,

C'est autoriser une discrimination de chaque Français en fonction de son statut vaccinal.

Ne nous laissons pas faire !

Cette mesure VOUS concerne.

En laissant faire le pass vaccinal, vous autoriseriez le gouvernement à vous imposer le nombre de doses qu'il jugera utile, 3 doses, 4 doses, 5 doses, sans contrôle et avec chantage au pass sanitaire à la clé.

Si vous laissez faire cela, vous acceptez que votre vie quotidienne soit conditionnée à la vérification d'une information de santé dont la confidentialité est censée être garantie par le

droit.

Il vous sera impossible d'y échapper car les tests de dépistage ni même le statut de "guéri du Covid" ne seront plus considérés.

Cette mesure inique nécessite une réaction immédiate.

La loi sur le pass sanitaire sera présentée à l'Assemblée Nationale au cours de la première semaine de janvier 2022.

Si elle est votée, il sera impossible de revenir en arrière.

C'est maintenant qu'il faut réagir : en signant cette pétition et en envoyant ce texte à votre député(e).

N'acceptons pas de livrer notre santé au gouvernement et de tirer un trait sur le consentement médical !

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

Le Pass vaccinal consiste à mettre les Français sous perfusion illimitée

Le pass vaccinal est plus grave qu'une obligation vaccinale simple.

Au départ, l'idée était de contraindre toute la population à faire 2 à 3 doses de vaccins contre le Covid-19.

Le pass vaccinal, lui :

1. Vous obligera à vous soumettre aux nombre de doses et produits que le gouvernement jugera utiles, sans vous consulter ;
2. Portera le risque pour chacun que ces injections n'aient pas de limite de durée ;
3. Permettra que vos données médicales soient consultées par le gouvernement et la police ;
4. Conditionnera votre accès à une vie sociale normale (liberté de circuler, liberté d'accès à des bars, restaurants, services publics) ;
5. Instaurera un outil de surveillance permanente sur vos données de santé.

Nous ne devons pas laisser faire cela.

L'inoculation régulière d'un produit pharmaceutique devient un traitement et pas un vaccin.

L'article R.4127-36 du code de la santé publique est clair :

"Le consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherché dans tous les cas."

7

“Lorsque le malade, en état d'exprimer sa volonté, refuse les investigations ou le traitement proposés, le médecin doit respecter ce refus après avoir informé le malade de ses conséquences.”

On comprend la manœuvre du gouvernement : l'obligation est illégale... alors ils la contournent en faisant en sorte que nous soyons obligés de nous y soumettre !

C'est inacceptable.

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

Le Pass vaccinal est l'aboutissement d'un an de mensonges successifs...

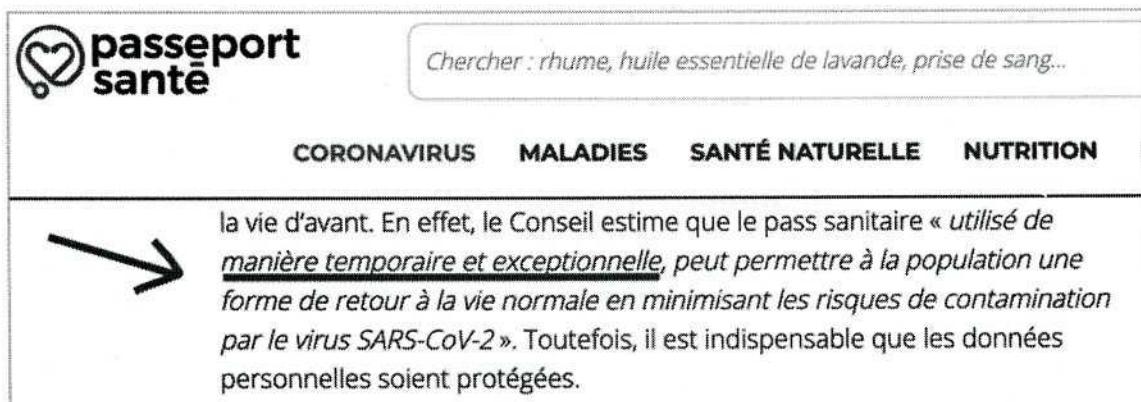
Depuis un an, le gouvernement fait “passer la pilule” à coup de promesses non tenues, et même de mensonges.

- Emmanuel Macron, il y a un an, annonçait ainsi que la vaccination ne deviendrait pas obligatoire :

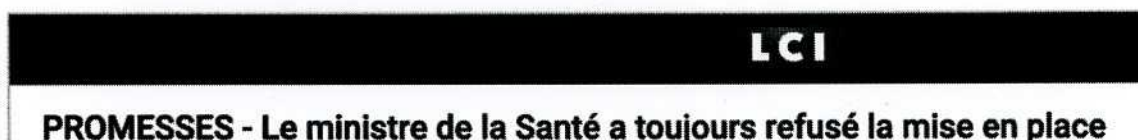


Emmanuel Macron a annoncé la mise en place d'un collectif citoyen dans le cadre de la future campagne de vaccination. Elle démarrera fin décembre début janvier mais ne sera pas obligatoire.

- On nous avait ensuite promis que le pass sanitaire serait provisoire :



- Puis qu'il n'y aurait pas de pass vaccinal :



8

d'un passeport vaccinal pour reprendre "la vie d'avant". Pourtant, un "pass sanitaire" a bien été proposé pour avoir accès à certains espaces ou événements. Comment expliquer ce revirement ?

Felicia Sideris - Publié le 14 mai 2021 à 17h06, mis à jour le 14 mai 2021 à 17h22

Et maintenant, voici ce qui s'est passé (depuis 6 mois seulement) :

31 mai 2021 : mise en place du pass sanitaire ;

5 août 2021 : extension à de nombreux lieux publics du pass sanitaire jusqu'au 15 novembre 2021 ;

15 octobre 2021 : fin de la gratuité des tests de dépistage ;

10 novembre 2021 : prolongation du pass sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 ;

25 novembre 2021 : réduction du délai de validité des tests de dépistage de 72 heures à 24 heures ;

17 décembre 2021 : annonce de la mise en place du pass vaccinal.

Ces manipulations accumulées leur permettent d'aller toujours plus loin pour violer notre consentement !

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

... et de la manipulation de masse à visage découvert

Nos dirigeants sont passés maîtres dans une technique appelée "le pied dans la porte".

Elle consiste à faire une demande peu coûteuse qui sera vraisemblablement acceptée, suivie d'une demande plus coûteuse.

La deuxième demande a plus de chance d'être acceptée si elle a été précédée de l'acceptation de la première, qui crée une sorte de palier et un phénomène d'engagement.

Voilà comment on a commencé par vous demander des choses "simples" comme porter un masque et faire une première dose de vaccin.

La porte était ouverte vers une deuxième dose, puis une 3ème dose, avant une 4ème déjà annoncée par les experts pour le printemps.

9

Le Pass vaccinal exerce un chantage pour violer notre consentement

Voilà comment le gouvernement gère la crise : vous n'êtes pas obligé d'accepter, mais si vous refusez, vous n'avez plus le droit de vivre normalement.

Que le pass vaccinal soit bien compris par chacun : si au bout de la Xème dose, vous décidez d'arrêter de suivre les mesures, votre pass vaccinal s'annulera et vous n'aurez immédiatement plus le droit d'aller dans des :

- salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions ;
- salles de concert et de spectacle ;
- cinémas ;
- musées et salles d'exposition ;
- festivals ;
- événements sportifs (manifestations sportives amateurs en plein air) ;
- établissements sportifs clos et couverts ;
- établissements de plein air ;
- conservatoires ;
- salles de jeux, casinos ;
- parcs zoologiques, parcs d'attractions et cirques ;
- bibliothèques ;
- établissements de culte lorsqu'ils accueillent des activités culturelles (concerts, spectacles) ;
- tout événement culturel, sportif, ludique ou festif, organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public ;
- discothèques, clubs et bars dansants ;
- bars, cafés et restaurants y compris en terrasses ;
- réceptions de mariages, comme les fêtes privées ;
- cérémonies civiles et religieuses ;
- hôpitaux pour les personnes se rendant à des soins programmés ;

10

- maisons de retraites, établissements médico-sociaux ;
- déplacements de longue distance : avions, trains, autocars ;
- grands centres commerciaux.

Le ministre Olivier Véran a même proposé le 18 décembre^[1] que vous puissiez perdre votre travail si vous n'êtes pas vacciné.

C'est une honte !

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

Les mesures du gouvernement n'ont pas fait leurs preuves

Et le pire dans tout ça, c'est que ce viol de votre droit le plus précieux, votre droit sur votre corps, ne repose pas sur une réalité scientifique.

La CNIL, organisme chargé de la protection des données des citoyens, a publié 4 avis pour demander au gouvernement de prouver l'efficacité de ses mesures.



Mais elle n'a toujours pas reçu de réponse du gouvernement !

Voici un retour sur les incohérences scientifiques de ces mesures :

1. Le vaccin n'empêche pas la transmission du Covid, c'est maintenant prouvé^[2]

2. Le vaccin ne vous empêche pas de tomber malade^[3]

Son efficacité se dilue à chaque nouveau variant. Et comme tous les virus mutent, tant que le Covid existera, il faudra toujours de nouvelles doses pour que ça "marche"

3. Le vaccin ne vous empêchera pas d'aller à l'hôpital^[4]

Les vaccinés représentent désormais 57% des admissions, contre 43% pour les non-vaccinés.

4. Les hôpitaux n'ont jamais été saturés à cause du Covid^[5]

11

Au pic de l'épidémie, un rapport l'a prouvé, seulement 2% des admissions concernaient des cas Covid. Par contre, les soignants se plaignent des suppressions de lits dans les hôpitaux et du manque de place... depuis des années !

5. Les mesures sanitaires (distances sociales, confinements...) ont affaibli notre immunité ^[6]

Alors si le vaccin :

- n'empêche pas de contaminer les autres ;
- n'empêche pas d'attraper le virus soi-même ;
- n'empêche pas d'aller à l'hôpital ;
- présente des risques sérieux d'effets secondaires (près de 150 000 en France selon l'ANSM)
- que les moins de 40 ans ne meurent quasiment jamais du Covid
- que le Covid a tué en 2 ans deux fois moins que les maladies cardiovasculaires ;
- que les variants sont de moins en moins dangereux...

... pourquoi obliger toute la population à se faire perfuser sans limite de durée ?

C'est absurde !

Et c'est le jackpot pour Big Pharma, qui s'enrichit sur le dos de la nation :



Stéphane Bancel, PDG de Moderna

Grâce à la pandémie, Pfizer, Moderna et BioNTech ont réalisé 34 MILLIARDS de dollars cette année !

Soit 65 000 \$ par minute !

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

Pouvons-nous faire confiance au Conseil constitutionnel ?

Le pass sanitaire avait été exceptionnellement validé par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 5 août 2021^[7]

Mais plusieurs points justifiant cette autorisation exceptionnelle et temporaire sont aujourd'hui obsolètes :

"En adoptant les dispositions contestées, le législateur a entendu permettre aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie de covid-19. Il a ainsi poursuivi l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé"

-> Obsolète ! Nous sommes à plus de 60 000 cas par jour de Covid-19, ça n'a absolument pas limité les contaminations !

"Les dispositions contestées prévoient que les obligations imposées au public peuvent être satisfaites par la présentation aussi bien d'un justificatif de statut vaccinal, du résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination ou d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination. Ainsi, ces dispositions n'instaurent, en tout état de cause, ni obligation de soin ni obligation de vaccination"

-> Obsolète ! Les tests de dépistage ne sont plus pris en compte, la vaccination est rendue obligatoire par la force des choses !

Olivier Veran n'en rougit pas, déclarant que que le "pass vaccinal est une forme déguisée d'obligation vaccinale"^[8] !

"En cinquième lieu (...) la présentation des documents est réalisée sous une forme ne permettant pas de connaître « la nature du document détenu » et ne s'accompagne d'une présentation de documents d'identité que lorsque ceux-ci sont exigés par des agents des forces de l'ordre"

-> Obsolète ! Olivier Véran, souhaite désormais intégrer dans le projet de Loi la possibilité pour n'importe quel vérificateur de contrôler notre identité !

Le Conseil constitutionnel censurera-t-il le projet de loi du pass vaccinal en vertu de ses critères piétinés ?

Nous devons, pour nous en assurer, alerter nos élus !

Je signe la pétition contre le pass vaccinal

NON AU PASS VACCINAL

Non à la discrimination dans notre pays !

Adressé à : Mesdames et Messieurs les députés de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs

Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

Le projet du gouvernement de Jean Castex d'instaurer un Pass vaccinal qui remplacera le Pass sanitaire est une atteinte à l'état de droit.

C'est aussi un contresens scientifique.

Nous vous demandons solennellement, vous élus du peuple français auxquels sera soumis ce projet de loi début janvier, d'assumer votre rôle de garants d'une loi équitable pour tous les citoyens.

Votre responsabilité est historique : si vous donnez votre feu vert au gouvernement sur le pass vaccinal, vous posez les bases d'un modèle de société où le contrôle du statut médical conditionnera la vie sociale.

Si vous autorisez cette mesure,

- Vous acceptez de créer deux classes de citoyens – vaccinés et non-vaccinés ;
- Vous mettez au ban de la société des citoyens qui n'auront pas accès aux mêmes droits et services que la majorité, une première dans l'histoire de notre pays ;
- Vous contraignez la totalité des citoyens à une vaccination tous les 3 à 5 mois, sans limite annoncée de durée.

Vous ne pouvez pas laisser faire cela.

Ces dispositions portent gravement atteinte à notre constitution et à nos lois, qui spécifient que tout acte médical doit être consenti de façon libre et éclairée, et non contraint^[1].

Ces dispositions violent la loi de l'Union Européenne encadrant l'instauration du pass sanitaire, qui a expressément interdit qu'un pass puisse aboutir à une

14

discrimination entre vaccinés et non-vaccinés^[2].

Ces dispositions méprisent les avertissements du Conseil Constitutionnel qui exigeait que le pass sanitaire soit temporaire.

Allez-vous accepter, vous représentants de la loi, une telle atteinte à la légalité?

Facteur aggravant, ce pass vaccinal n'a pas de fondement scientifique.

Le Pr Delfraissy a admis lors de sa dernière audition au Sénat que le pass sanitaire n'avait pas endigué l'épidémie de Covid, son but étant de contraindre les citoyens à la vaccination^[3]. Le pass sanitaire n'a eu aucun effet sur la contagiosité virale et les hôpitaux débordent maintenant de doubles et triples vaccinés.

La loi portée par M. Castex est une obligation vaccinale pure et simple, assortie d'un dispositif punitif.

Un tel schéma ne s'est jamais produit dans l'histoire de notre République.

L'accepter, c'est accepter une discrimination du peuple français.

Nous vous demandons solennellement de **ne pas voter cette loi** qui reviendra à discriminer les citoyens en fonction de leur statut vaccinal et nous enfermera dans un cercle de mesures toujours plus coercitives.

Le moment est grave, chers élus.

Il vous appartient aujourd'hui de défendre la liberté républicaine et la justice sociale.

Le peuple français tout entier compte sur vous.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, l'expression de notre très haute considération.

Rodolphe Bacquet

Information importante :

Aujourd'hui en fin de journée notre pétition contre le Pass vaccinal a été hackée : environ 56'000 signatures ont été envoyées par 4 adresses IP distinctes. Ces signatures frauduleuses sont en train d'être nettoyées par le service des Lignes bougent, que je remercie ici du fond

15

du coeur, à la fois pour leur vigilance et pour leur réactivité.

Cette action de sabotage est indigne. Mais elle est également un signe : notre action commence de toute évidence à irriter certaines personnes. Cette manoeuvre de déstabilisation avait vraisemblablement pour objectif d'accuser la pétition d'avoir été gonflée artificiellement et de ne pas avoir été signée par de vraies personnes.

Le nettoyage de ces fausses signatures devrait être achevé durant la nuit : le compteur qui apparaîtra alors reflètera le nombre de citoyens ayant authentiquement choisi de dire NON au triste et dangereux projet de loi sur le pass vaccinal.

+ Sources

Auteur : Rodolphe Bacquet

Nombre de signatures :
1 059 848

Prénom :

Nom :

Code Postal :

E-mail :

Pays :

16

Je signe parce que... (optionnel)

Oui, je veux être informé des suites de cette action par l'éditeur de la lettre gratuite Alternatif Bien-Être. Politique de confidentialité (<https://alternatif-bien-etre.com/politique-de-protection-des-donnees/>).

Oui, je veux être informé Non



En signant la pétition, j'accepte d'être informé(e) des actions citoyennes initiées via Les Lignes Bougent. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici.

Heure	Code postal	Nom
dans quelques secondes	13700	Cécile Be*****j
dans quelques secondes	06320	Allavena Ar****d
dans quelques secondes	62400	Berangere Ha*****y
dans quelques secondes	92210	pierre DI*****N
dans quelques secondes	35310	Guirec Be***r
dans quelques secondes	30000	Corinne Fu***a
dans quelques secondes	60580	Pascal Gu*****a
dans quelques secondes	63120	Charline Fe*****a
dans quelques secondes	13100	Jean Paul Bo*****o

Heure	Code postal	Nom
dans quelques secondes	24210	Viviane De****e

Commentaires (372082)

georgette ma**d**

Ce vaccin ne garantie ni la contamination ni la propagation , je ne veux pas que mon corps sert de cobaye c'est à cette expérimentation

31/12/2021, 10:25:09

christophe No**t**

L atteinte aux libertés devient trop important et dans tous les domaines.un contrôle étatique de l individu de, plus en plus, important .traceur GPS,données numériques sanitaire.....et surtout plus d écoute des revendications du peuple. L état et tous les politiques : Nous, on sait, on décide, on vote des lois et vous devez suivre .

31/12/2021, 10:25:08

Marilyne He**t**

Je suis contre ce gouvernement qui ne fait que diviser le peuple, rendant encore plus fragile ceux qui le sont déjà psychologiquement. Nous devons être libre de notre corps c'est inadmissible de priver de nos droits de liberté parce que l'on ne veut pas se faire injecter une expérimentation médicale

31/12/2021, 10:25:04

Josselin An*i**

Je signe car , même étant vacciné, je suis pour la liberté de chacun à disposé de son corps comme il le souhaite, et lutter contre la dictature mise en place

31/12/2021, 10:25:03

Michele TA*N**

Je signe parce que je veux être libre de choisir.

31/12/2021, 10:25:02

Charger plus de commentaires

Les Lignes Bougent

Qui sommes-nous ? (/qui-sommes-nous/)

Contact (<https://blog.leslignesbougent.org/contact/>)

Aide

Questions fréquentes (/faq/)

Réseaux sociaux

 Facebook (<https://www.facebook.com/Les-Lignes-Bougent-495762937483621/>)

 Twitter (<https://twitter.com/lignesbougent>)

 YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCFRTbctvPWPTbjCXV7cOrPw>)

Lettre d'information

Je m'inscris à la lettre les Lignes Bougent pour rester informé(e)
des combats citoyens en cours.

Votre e-mail

Je m'inscris !

Votre adresse email restera strictement confidentielle et ne sera jamais échangée.
Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici. (/politique-de-confidentialite/)

[Accueil \(/\)](#)

[Politique de confidentialité \(/politique-de-confidentialite/\)](#)